



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2018

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 27
la séance

Nombre de membres représentés 6

Nombre de membres non 0
représentés

Le jeudi 29 mars 2018 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Chantal DURAND, Monsieur Rémi DECOUT, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Pierre MARCHADIER, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Jeannine CHERY, Madame Jennie PETIT, Monsieur Jean-Marie PLATET, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Boutaïeb KADDANI, Monsieur Alain BARUGEL, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Gilles COLRAT, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Christelle FORTIN, Madame Caroline RUIZ, Madame Isabelle SERIEIS, Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Michel LAVAL, Madame Chantal COLIN, Monsieur Bernard DUVERT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Virginie TOLLARD donne procuration à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER, Madame Catherine MEUNIER donne procuration à Monsieur Gilles COLRAT, Madame Amèle SELLAM donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN donne procuration à Monsieur Jean-François CLAIR, Monsieur Pascal DE CAZENOYE donne procuration à Monsieur Michel LAVAL, Monsieur Olivier AUBRY donne procuration à Monsieur Bernard DUVERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Rémi DECOUT

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 6

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2018 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, 6ème Adjoint au Maire délégué aux finances et au logement

Mes chers collègues,

Lors du dernier conseil municipal du 1er février 2018, s'est tenu le débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2018.

A l'image des précédents DOB, il en ressort non seulement un contexte difficile pour les collectivités territoriales mais également un avenir rendu très incertain par les mesures annoncées en matière de fiscalité directe locale.

Dans le même temps, la commune doit faire face à des augmentations contraintes de ses dépenses de fonctionnement. Outre les hausses inhérentes aux revalorisations contractuelles et à l'inflation régulière des dépenses communales, la Ville subit les mesures imposées par l'Etat notamment en matière de charges de personnelles.

La Ville a fait le choix d'investir massivement sur ce mandat pour offrir aux Joinvillais, aux associations, aux commerçants et aux entreprises les équipements et les services nécessaires à leur quotidien et à leur fonctionnement.

Cette politique d'investissement ambitieuse sera financée principalement par les ressources propres de la collectivité avec un recours limité, et en bon père de famille, à l'emprunt.

C'est pourquoi une nouvelle fois la municipalité fait le choix en 2018 de garder le cap afin de maintenir une épargne et une capacité de désendettement.

Le Budget primitif (BP) 2018 est ainsi construit sur des postulats identiques aux années précédentes :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec un effort significatif porté sur les charges à caractère général d'une part et sur les charges de personnel d'autre part,
- une augmentation des subventions versées aux associations,
- un soutien renouvelé et appuyé à l'action du Centre communal d'action sociale (CCAS),
- un désengagement continu de l'Etat symbolisé par une baisse durable et massive de ses concours qui se maintient en 2018 et la poursuite de la péréquation financière entre les collectivités,
- la poursuite d'un important programme d'investissement afin d'offrir un haut niveau de service et un cadre de vie préservé.

Le budget principal de la commune pour l'exercice 2018 est équilibré en dépenses et en recettes à 69 584 259.55 €. Les prévisions du BP 2018 intègrent les résultats de l'exercice 2017 que nous venons de voter.

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	35 830 353,44
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	35 830 353,44
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	28 604 261,55
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	5 149 644,56
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	33 753 906,11
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	69 584 259,55

Compte tenu de la complexité affichée par les règles budgétaires et comptables du budget communal, le choix a été fait de reconduire une présentation similaire au BP 2017 afin de faciliter la lecture et les comparaisons.

Ce budget 2018 se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Équilibré en dépenses et en recettes à 35 830 353,44 €)

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Chapitre	BP 2017	Total Budgeté 2017 (BP+DM+AS)	CA 2017 estimé	PROPOSITION BP 2018	VAR* BP BP 17 à 18	VAR* BPA BP en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 438 193,80	7 793 569,80	7 359 083,76	7 546 895,39	108 701,59	1,46
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 989 187,00	15 989 187,00	15 898 232,32	16 149 671,17	160 484,17	1,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	3 829 726,00	3 962 168,00	3 962 168,00	3 962 394,00	132 668,00	3,46
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 421 080,12	2 423 980,12	2 300 196,15	2 401 164,43	-19 915,69	-0,82
Total des dépenses de gestion courante	29 678 186,92	30 168 904,92	29 519 680,23	30 060 124,99	381 938,07	1,29
66 CHARGES FINANCIERES	175 910,13	175 910,13	158 135,00	190 752,64	14 842,51	8,44
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 494,00	42 375,00	29 022,48	29 045,00	-449,00	-1,52
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29 883 691,06	30 387 190,06	29 706 837,71	30 279 922,63	396 331,68	1,33
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 343 840,73	3 941 961,13	0,00	3 879 010,81	-64 829,92	-10,70
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 587 736,72	1 587 736,72	1 586 653,46	1 671 420,00	83 683,28	5,27
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	5 931 577,46	5 529 697,85	1 586 653,46	5 650 430,81	-381 146,64	-6,43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	35 815 168,50	35 916 887,90	31 293 491,17	35 830 353,44	15 184,94	0,04

Au total les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 35 830 353,44 €, en progression nominale de 15 184,94 € par rapport au BP 2017. Cette évolution de 0,04 % montre cependant la volonté affichée par la Ville de contenir l'augmentation de ses dépenses de fonctionnement sans suppression de services rendus à la population.

Il faut par ailleurs noter une nouvelle fois l'absence de restes à réaliser traduisant ainsi un effort de rigueur plus grand de la collectivité.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la Ville. C'est sur ce chapitre que sont imputés les principaux contrats de prestation (chauffage, restauration scolaire, nettoyage...), mais aussi les dépenses de fluides et d'énergie, de télécommunications ou d'assurances.

Deuxième poste budgétaire des dépenses de fonctionnement au BP 2018, les charges à caractère général s'élèvent à 7 546 895,39 €. Par comparaison au BP 2018, ce chapitre affiche une augmentation de 1,46 % de ses dépenses alors que la Ville était parvenue grâce à des efforts notables à le diminuer sur les trois exercices précédents.

En dépit des nombreux facteurs exogènes pesant sur les charges courantes (carburants, énergies,...), la Ville parvient à contenir leurs augmentations par des efforts de gestion et par une stratégie optimisée des procédures de passation de marchés publics (sourcing, benchmark, négociations,...).

Nous relèverons parmi les principales augmentations comprises dans ce chapitre :

Nature	BP 2017	Total Budgeté 2017 (BP+DM+AS)	CA 2017 estimé	PROPOSITION BP 2018	Variation BP 2017 à BP 2018	VAR* BP 2017 A BP 2018 en %	Explications
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 913,00	17 883,00	24 196,13	23 135,00	6 222,00	136,79	La prestation d'assistance au recouvrement de la taxe locale sur la publicité extérieure est augmentée.
6042 ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	278 150,00	263 515,19	248 176,19	285 952,00	7 802,00	102,80	La hausse de cette enveloppe s'explique par la volonté d'augmenter le budget culturel.
6168 AUTRES	74 400,00	78 714,26	78 714,26	82 550,00	8 150,00	110,95	Hausse régulière du coût des assurances malgré les efforts entrepris par la Commune. Parmi les facteurs d'évolution il faut noter l'ouverture de nouveaux équipements publics (RAM,...).
6161 MULTIRISQUES	47 400,00	47 400,00	46 467,54	55 920,00	8 520,00	117,97	Idem.
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	73 981,00	80 037,10	67 420,15	83 309,00	9 328,00	112,61	Achats prévus pour les nouvelles structures (RAM, Ludothèque...), l'achat de cartouches pour la Police Municipale mais également afin de renouveler le matériel de l'office (salle des fêtes de l'Hôtel de Ville).
60622 CARBURANTS	80 000,00	89 685,00	90 066,49	90 000,00	10 000,00	112,50	Courant 2017, reprise du cours du baril et une hausse des taxes au 1er Janvier 2018 .
6282 FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISES, FORETS ET BOIS)	27 550,00	29 690,51	20 601,45	38 105,00	10 555,00	138,31	Hausse en lien avec le durcissement des conditions de sécurité exigées par la Préfecture dans l'organisation des manifestations communales.
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	40 322,00	47 644,02	46 400,49	53 072,00	12 750,00	131,62	Correspond principalement aux équipements de protection individuelle (EPI) des agents territoriaux dans le cadre de leurs fonctions : policiers municipaux, agents de voirie. Cette année de nouveaux équipements ont été prévus dans le cadre de la future ado
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	428 686,00	428 861,00	391 642,23	442 779,00	14 093,00	103,29	Un nouveau marché a été contracté. S'il permet des économies, l'augmentation des surfaces à nettoyer par l'acquisition et la livraison de bâtiments communaux (RAM, Gymnase Bataillon, Locaux Montessori...) fait grossir cette dépense.
6188 AUTRES FRAIS DIVERS	5 2079,76	76 033,03	53 001,70	67 903,36	15 823,60	130,38	Augmentation due notamment aux projets du service Jeunesse en faveur de la parentalité et à un réajustement en fonction du réalisé 2017.
6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	94 300,00	94 300,00	111 070,11	112 500,00	18 200,00	119,30	La mise en place de nouveaux services et de nouveaux équipements entraînent une augmentation du nombre des abonnements téléphoniques d'une part et une plus grande consommation d'autre part.
6226 HONORAIRES	0,00	7 200,00	7 200,00	39 600,00	39 600,00	0,00	Augmentation liée à une réimputation comptable demandée par les services du Trésor Public. Une diminution du même montant est constatée sur la nature 617.
61521 TERRAINS	213 808,00	250 002,40	247 377,76	289 200,00	75 392,00	135,26	Afin d'assurer une utilisation optimale et durable des terrains synthétique du stade Garchery, la Ville a prévu dès 2018 la mise en place d'un contrat de maintenance. Un marché public est en cours d'attribution.
6156 MAINTENANCE	122 063,04	159 086,91	136 044,04	207 251,04	85 188,00	169,79	Afin de mieux répondre aux besoins des usagers et dans un souci de modernisation de l'administration communale, la Ville travaille à la mise en œuvre de solutions logiciels et informatiques efficaces. Ce qui entraîne une augmentation des contrats de maint

Ces augmentations de dépenses sont compensées par des efforts de gestion des services qui permettent les ajustements de crédits suivants :

Nature	BP 2017	Total Budgeté 2017 (BP+DM+AS)	CA 2017 estimé	PROPOSITION BP 2018	Variation BP 2017 à BP 2018	VAR* BP 2017 A BP 2018 en %	Explications
6135 LOCATIONS MOBILIERES	241 721,00	197 432,24	187 756,64	171 759,00	-69 962,00	71,06	Le renouvellement du marché de location et maintenance des photocopieurs a permis des économies substantielles.
615231 VOIRIES	73 500,00	24 943,77	24 376,03	28 500,00	-45 000,00	38,78	En 2018 la priorité est donnée à la réfection de la voirie communale. Contrairement à l'entretien, la réfection est imputée en investissement avec un budget de plus de 5 millions d'euros au BP 2018.
60621 COMBUSTIBLES	222 000,00	198 946,06	198 946,06	178 000,00	-44 000,00	80,18	L'efficacité des travaux entrepris dans le cadre du Contrat Performance Energétique des bâtiments communaux a permis à la ville de réaliser des économies sur cette enveloppe.
6184 VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	87 100,00	83 979,40	60 222,18	60 000,00	-27 100,00	68,89	L'immense majorité des formations suivies par les agents municipaux sont assurées par le CNFPT. Ces formations ne sont pas imputées sur ce poste budgétaire dans la mesure où la Ville verse une cotisation employeur à cet organisme. Sur ce poste nous retrou
617 ETUDES ET RECHERCHES	129 989,00	105 509,12	112 843,25	110 680,32	-19 308,68	85,15	Comme indiqué dans le précédent tableau, les services du Trésor public ont demandé une réimputation comptables des honoraires d'avocats non liés à un contentieux (conseils, analyses,...) de la nature 617 à la nature 6226. De nouvelles dépenses sont par aill
60623 ALIMENTATION	86 801,00	85 634,90	75 898,31	69 903,00	-16 898,00	80,53	Pas d'élections cette année. Baisse de certaines enveloppes.
6227 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	38 315,00	41 418,63	19 739,17	31 175,00	-7 140,00	81,37	Ajustement sur réalisation 2017 et prise en compte des affaires en cours.
6237 PUBLICATIONS	114 000,00	107 200,00	104 869,50	109 400,00	-4 600,00	95,96	Ajustement sur réalisation 2017.
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	144 361,00	142 949,41	136 321,15	139 786,00	-4 575,00	96,83	Fin de la redevance d'occupation versée à la RATP pour les emplacements VELIB. Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat VELIB, la RATP a accepté la mise à disposition gratuite de son terrain.
611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	2 053 828,00	2 224 549,47	2 191 954,41	2 049 426,00	-4 402,00	99,79	Economies réalisées avec le renouvellement du nouveau marché de la restauration scolaire et la baisse du nombre de reprises de concessions (cimetière) prévues en 2018. Mais ces diminutions sont atténuées par l'oubli d'une dépense au BP 2017 ajoutées par
615221 BATIMENTS PUBLICS	340 741,00	321 050,65	267 647,28	336 450,00	-4 291,00	98,74	Ajustement sur réalisation 2017.
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES (BIBLIO., MEDIATHEQUE)	38 525,00	41 007,87	40 593,26	34 275,00	-4 250,00	88,97	Budget supplémentaire et exceptionnel accordé en 2017 à la Bibliothèque et non reconduit en 2018.

Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Cette année, il est prévu 16 149 671,17 € de dépenses sur ce chapitre, soit une **augmentation de 1,00 %** des charges de personnel du BP 2017 au BP 2018.

En 2018, la Ville bénéficie d'une conjonction favorable sur l'évolution de ses charges de personnel pour les raisons suivantes :

- le report à 2019 du PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations)
- l'absence de scrutins électoraux contre 4 l'an dernier
- la fin de l'augmentation des cotisations retraite employeur (CNRACL et IRCANTEC) au 01/01/2018
- l'absence d'augmentation de la valeur du point d'indice
- la mise en place du jour de carence
- le non remplacement systématique des départs et le recours accru à la mobilité interne pour pourvoir certains postes de catégorie C laissés vacants

Les principaux facteurs d'évolutions sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Chapitre 012 - Charges de personnel - Budget Primitif 2018
16 149 671,17 €

Contraintes exogènes	
Absences de scrutins électoraux	-33 772,00 €
GVT - Avancement échelons, grades et promotions 2018	31 600,00 €
Total des évolutions contraintes	-2 172,00 €

Autres évolutions de gestion	
Revalorisations des régimes indemnitaire	41 300,00 €
6 recrutements : Régie Bâtiment (1), régie Cadre de vie (2), Administration générale (2), Enseignement (1)	173 997,00 €
1 recrutement en CDD : régie Espaces Verts	30 000,00 €
Non remplacement des départs en retraite ou mutation externe	-82 640,00 €
Total des autres évolutions de gestion	162 657,00 €

Atténuations de produits (chapitre 014)

La Ville subit des prélèvements sur recettes pour un montant total de 3 962 394,00 €.

Ces dépenses sont réparties ainsi :

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste au niveau de 1 436 394,00 €.
- Dans le cadre de la **péréquation horizontale**, c'est-à-dire entre collectivités, la Ville va voir ses recettes diminuer du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC). La Ville devra verser **500 000 € en 2018** à l'EPT Paris Est Marne et Bois, volume identique à l'an dernier. Pour mémoire la commune a versé depuis 2013 les montants suivants au titre du FPIC :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total cumulé
FPIC	139 058 €	386 616 €	630 250 €	894 320 €	413 332 €	499 774 €	500 000 €	3 463 350 €

- Depuis le 01/01/2017, la Ville a transféré l'exercice de la compétence Ordures ménagères à l'EPT Paris Est Marne et Bois. La Ville continuera toutefois à percevoir la Taxe sur les Ordures Ménagères (TEOM) en 2018. Afin de permettre à l'EPT le financement des charges transférées par la Ville, il convient de lui **reverser une partie du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** estimé pour l'exercice 2018 à **2 026 000 €**. La Ville ne reverse pas la totalité de la TEOM dans la mesure où elle continue à supporter en 2018 la collecte des marchés alimentaires ou le ramassage des encombrants.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

2 401 164,43 € de dépenses sont prévues sur ce chapitre au BP 2018, soit une diminution de 0,82 % par rapport au BP 2017.

- **Un soutien affirmé au CCAS.**

Le subventionnement du budget du CCAS a progressé de 132 % depuis 2008, c'est la traduction financière de la mise en place de moyens supplémentaires pour faire face à l'accroissement des besoins des Joinvillais. Cette subvention tient compte du contexte difficile supporté par les foyers Joinvillais ainsi que des résultats obtenus par la mise en place de la Maison des Solidarités et de l'Emploi (MSE) et les nouvelles actions proposées.

Au titre de 2018, avec la réforme de l'autonomie, le CCAS a signé un contrat d'objectifs visant à développer l'autonomie des seniors qui se traduit également par l'obtention de moyens financiers supplémentaires. Les différentes analyses et études menées dans ce cadre ne sont pas renouvelées cette année et donc n'impactent pas financièrement la gestion budgétaire du CCAS. Aussi, la commune maintient son soutien au CCAS mais le réadapte afin d'intégrer ses nouveaux financements et l'amélioration de la situation budgétaire des foyers-logements. La Subvention d'équilibre au CCAS en ressort ainsi à 767 310 €.

- **Un développement du soutien aux associations locales** avec un subventionnement total de **820 465,50 €** soit une augmentation de +7,4% (+ 41 605,70 €) par rapport au BP 2018.
- Une subvention de 92 965 € versée à la Maison Bleue au titre de la compensation financière pour contrainte de service public prévue dans le contrat de DSP pour l'exploitation de la crèche Les Petits Chéris.
- Un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé à l'EPT de 28 500 € (soit **1,50 € par habitant**)
- Une participation au financement du Service d'Incendie évaluée à 325 000 €

Les charges financières (chapitre 66)

190 752,64 € de dépenses sont prévues sur ce chapitre. Cette augmentation de 14 842,51 € par rapport au BP 2017 résulte de la contraction de nouveaux emprunts au cours de l'exercice 2017. Ces charges financières représentent un faible poids dans le total des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Au BP 2018, 29 045,00 € de dépenses sont prévues sur ce chapitre. Cette enveloppe comprend en outre les différents prix et bourses attribués par la Ville mais également l'achat de dictionnaires pour tous les élèves accédant au cours moyen 1ère année.

Opérations d'ordre de transfert entre les sections (compte 042)

1 671 420,00 € de dotations aux amortissements sont prévues sur ce chapitre.

Virement à la section d'investissement (compte 023)

L'ensemble de ces recettes et charges devrait permettre d'effectuer au profit de la section d'investissement un virement de 3 879 010.81 €.

L'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement ainsi que le maintien des recettes de fonctionnement permet d'afficher **une capacité d'autofinancement prévisionnel¹** dégagé au profit de la section d'investissement de **5 547 298,31 €** soit un niveau en diminution par rapport à l'an dernier.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

¹ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040

Chapitre	BP 2017	Total Budgeté 2017 (BP+DM+AS)	CA 2017 Estimé	Total Budgeté 2017 (BP+DM+AS)	PROPOSITION BP 2018	Variation BP 2017 / BP 2018	Variation BP 2017 / BP 2018 (%)
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	256 000,00	256 000,00	378 271,02	256 000,00	340 000,00	84 000,00	32,81
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 489 195,00	3 670 195,00	3 787 520,39	3 679 195,00	3 489 848,93	653,93	0,02
73 IMPÔTS ET TAXES	25 888 524,00	25 944 524,00	26 529 381,08	25 944 524,00	26 532 190,00	633 666,00	2,45
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 936 712,50	5 801 549,50	5 923 059,17	5 801 549,50	5 204 387,30	-732 325,20	-12,34
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	233 587,00	233 587,00	255 853,32	233 587,00	256 073,00	22 486,00	9,63
Total des recettes de gestion courante	35 814 018,50	35 914 855,50	36 874 084,96	35 914 855,50	35 822 499,23	8 480,73	0,02
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 150,00	1 150,00	41 446,32	1 150,00	1 700,00	550,00	47,83
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	35 815 168,50	35 916 005,50	36 915 531,28	35 916 005,50	35 824 199,23	9 030,73	0,03
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	882,40	882,40	882,40	3 132,50	3 132,50	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	882,40	882,40	882,40	3 132,50	3 132,50	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	3021,71	0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	35 815 168,50	35 916 887,90	36 916 413,68	35 916 887,90	35 830 353,44	12 163,23	0,03

Les atténuations de charges (chapitre 013)

Les recettes issues de ce chapitre sont évaluées à **340 000 €** pour l'exercice 2018.

Il s'agit d'une part de **remboursement**, dans le cadre de notre contrat d'assurances, de dépenses de personnel supportées par la ville durant les absences justifiées des agents pour un montant total de 40 000 €.

Il s'agit d'autre part du **rabais** appliqué par le titulaire du marché relatif aux travaux neufs et d'entretien de la voirie. Il est prévu que des rabais sont appliqués à la fois sur le volume de missions commandés et sur le montant des travaux payés annuellement. Ces rabais représentent un total de 300 000 € pour la période 2016-2017. Le rabais étant émis annuellement, il convient d'inscrire la recette correspondante au BP 2018

Les produits des services et du domaine (chapitre 70)

Les recettes issues de ce chapitre sont évaluées à **3 489 848,93 €**, soit une estimation constante par rapport au BP 2017. La Commune a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des services municipaux comme ce fut le cas l'an dernier.

La stabilisation des recettes du chapitre 70 est marquée par :

- Une estimation en hausse de 32 861 € de la participation familiale à la restauration scolaire,
- Une baisse de 14 000 € du remboursement des charges de personnel par le budget du CCAS. Cette diminution est justifiée par une meilleure organisation du gardiennage des Résidences pour personnes âgées ainsi qu'une optimisation du personnel mis à disposition du CCAS et des Foyers-logements.
- Une augmentation des recettes liées à la saison culturelle de près de 50 %, à 35 994 € en lien avec l'augmentation du nombre de dates programmées.
- L'inscription d'une recette supplémentaire en provenance de l'EPT par l'ouverture du self municipal aux agents communautaires.
- Des réajustements des prévisions budgétaires en lien avec les réalisés antérieures afin de respecter le principe de sincérité budgétaire.

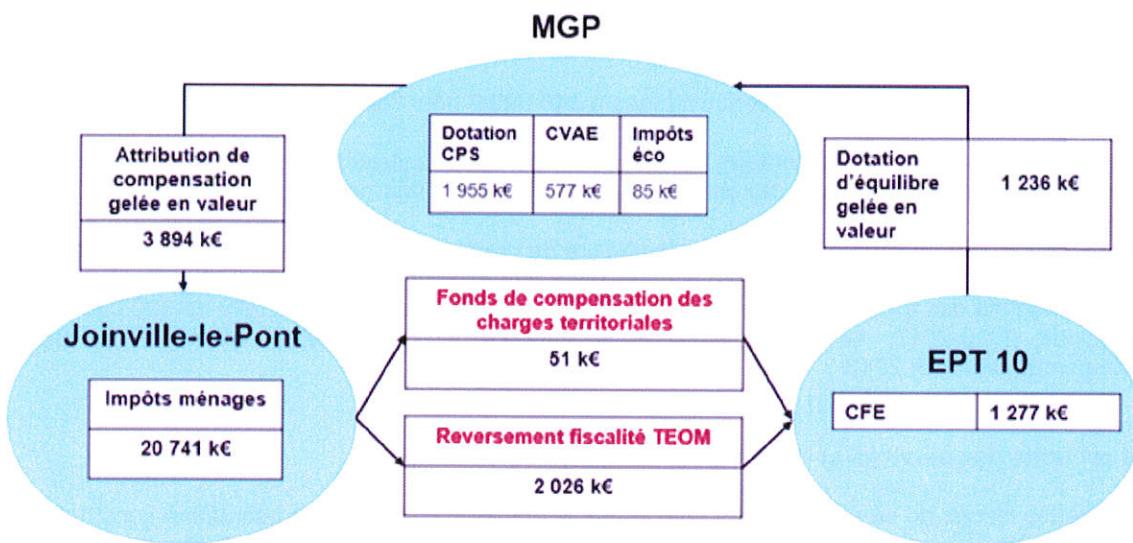
Les recettes fiscales (chapitre 73)

Pour cette année, nos recettes fiscales sont estimées à **26 532 190 €**. Ce résultat n'est pas ce que va réellement encaisser la Ville puisque nous serons prélevés au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) pour 1,4 M€, du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) pour 500 000 € et du versement de la Taxe sur les Ordures Ménagères (TEOM) pour deux millions d'euros. Les recettes effectivement perçues seront donc de 22 569 796 €.

Avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la commune ne perçoit plus que les recettes issues des impôts ménages : taxe d'habitation (TH), taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) et taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). A partir du 1er janvier 2016, les impôts économiques sont désormais perçus par la MGP et l'EPT. Pour une période transitoire de 4 ans, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) sera encaissée par l'EPT. En dépit du retour de ces impôts économiques par le biais de l'attribution de compensation, il faut souligner que la commune perd le bénéfice du dynamisme de ces bases fiscales.

L'illustration parfaite de ces propos pour la Ville est la perte de 251 K€ des recettes de CFE issues de la BRED.

Schéma des flux financiers 2017 entre la commune, l'EPT Paris Est Marne et Bois et la MGP :



- Les 3 taxes ménages : **gel des taux pour la 4ème année consécutive.**

Au titre de l'exercice 2018, les modalités de calcul du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases locatives a fait l'objet d'un toilettage. La revalorisation est désormais établie automatiquement -, et non plus sur décision du Parlement, - à partir de l'évolution de l'inflation entre novembre 2016 et novembre 2017. En application de ce nouveau système, le coefficient de revalorisation forfaitaire ressort à 1.1% en 2018.

La Ville continuera à bénéficier largement du dynamisme propre de ses bases liées aux nouvelles constructions et à l'arrivée de nouveaux habitants.

Les produits issus des 3 principaux impôts locaux (TH, TFB, TFNB) devraient ainsi augmenter de 2% pour atteindre un total de 18 411 077 €.

Nous proposons que les taux d'imposition de notre commune soient les suivants pour 2018 :

	Taux communal 2014	Taux communal 2015	Taux communal 2016	Taux communal 2017	Taux communal 2018	Estimation de recettes 2018
Taxe d'Habitation (TH)	24,30 %	24,30 %	24,30 %	24,30 %	24,30 %	10 015 034 €

Taxe Foncière Bâti (TFB)	26,92 %	26,92 %	26,92 %	26,92 %	26,92 %	8 388 873 €
Taxe Foncière Bâti (TFNB)	36,27 %	36,27 %	36,27 %	36,27 %	36,27 %	7 170 €
Total						18 411 077 €

L'institution en 2017 de la majoration de la TH pour les résidences secondaires devrait apporter un produit supplémentaire de 60 000 € en 2018, montant équivalent à l'an dernier.

A ce stade de l'exercice budgétaire, les services de l'Etat n'ont toujours pas communiqué à la commune les bases de fiscalité locale pour 2018.

- Le gel de l'Attribution de Compensation (AC) versée par la MGP

Pour les communes isolées, l'attribution de compensation versée par la Métropole est égale à la somme de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), des Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), de la Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TATFPNB) et de la Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM

Cette somme est diminuée du coût net des charges transférées et majorée de la DCPS (dotation de compensation relative à la suppression de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C (V, 2°, 2ème alinéa) du code général des impôts. A ce stade de l'année, aucune charge n'a été transférée à la MGP ni à l'EPT.

	Montant prévisionnel inscrit au BP 2018
CVAE (a)	577 321,00 €
CFE (b)	1 236 417,00 €
IFER (c)	16 340,00 €
TASCOM (d)	65 843,00 €
TAFNB (e)	1 939,00 €
Dotation CPS (f)	1 955 558,00 €
Charges transférées à la MGP (g)	0,00 €
Contributions fiscalisées (CFE) à un Syndicat Intercommunal (h)	37 414,00 €
Rôles supplémentaires perçues en avril 2017 (i)	2 683,00 €
Attribution de compensation (=a+b+c+d+e+f-g+h+i)	3 893 516,00 €

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Si cet impôt est destiné à terme à être transféré à l'Etablissement public territorial, la commune continuera à percevoir son produit en 2017. Semblablement à nos impôts ménages, nous proposons

de reconduire **un taux de TEOM identique à 2017, soit 8,55 %**. Pour les raisons évoquées ci-dessus (coefficient de revalorisation automatique des bases locatives de 1,1 % et dynamisme intrinsèque des bases physiques), le produit final s'élèvera à **2 687 597 €**.

- Les recettes issues des droits de mutation

Les droits de mutation perçus en 2017 par la Ville ont confirmé le **dynamisme** de la commune de Joinville-le-Pont avec un total encaissé de 1 431 059 €. Dans un souci de bonne gestion, nous vous proposons de fixer la prévision de recettes pour les droits de mutation à 1,2 millions d'euros afin de tenir compte du dynamisme et de l'attrait de la collectivité.

Les dotations, subventions et participations (chapitre 74)

A ce stade de l'exercice budgétaire, les services de l'Etat n'ont toujours pas communiqué à la commune les notifications des dotations pour 2018.

En se basant sur les éléments connus à ce jour, nous estimons que la Ville percevra un produit de **5 204 387,30 €** pour ce chapitre.

Les prévisions budgétaires de ce chapitre se répartissent de la manière suivante :

- La dotation globale de fonctionnement (part forfaitaire)

Nous attendons un produit de **2 687 760 €** soit **une baisse de 104 520 €**. Cette diminution s'explique par :

- Le montant global de la DGF soumis à répartition auprès des collectivités ne subit plus de contribution au titre du redressement des comptes publics mais cette enveloppe continue à diminuer pour s'établir à 27 milliards € en 2018. La Ville a intégré cette réduction de DGF dans ses prévisions budgétaires.
- La commune devrait être également **écrétée au titre de la péréquation verticale de 38 000 €** en raison d'un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75 % du potentiel fiscal moyen de l'ensemble des communes.
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

L'éligibilité à la DSU est resserrée à 667 communes au lieu de 751. Occupant le rang 720 en 2016, la **commune de Joinville-le-Pont n'est plus éligible depuis 2017**. La DSU disparaîtra progressivement sur 3 ans. La DSU 2018 devrait s'élever à 137 008 € correspondant à 75% du montant notifié en 2016. Cela représente une nouvelle perte de dotation de 27 402 €.

- Les compensations des dégrèvements fiscaux accordés par l'Etat à certains contribuables

Nous attendons un produit de 594 722 €. Il convient de rappeler que les compensations relatives à la contribution économique territoriale et à la taxe foncière sur les propriétés font l'objet d'une réduction par l'Etat pour financer d'autres dotations. Il s'agit d'une variable d'ajustement nouvellement intégré aux concours financiers de l'Etat.

Les **compensations relatives à la TH** sont anticipées en faible évolution (+16 457 €).

En complément, la commune est concernée par le transfert des compensations fiscales attribuées au titre des impôts économiques suite à son intégration dans le couple Métropole du Grand Paris / EPT Paris Est Marne et Bois. Cette perte de compensation s'élève à 21 404 € pour l'exercice 2018.

- Fonds de Compensation pour la TVA

Le dispositif du FCTVA était jusqu'ici réservé aux seules dépenses d'investissement. La loi de finances pour 2016 a élargi le bénéfice du FCTVA **aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie** payées à compter du 1er janvier 2016. Cette nouvelle mesure permet d'anticiper une **recette de 25 000 €** au BP 2018.

- **Les subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales**

Grâce aux différentes conventions passées entre la Ville et la CAF, nous pouvons escompter une recette de **1 551 168 € en 2018**, un montant en diminution par rapport à 2017. Alors qu'en 2017, l'ouverture de la crèche Les Petits Chéris, du Relais Assistante Maternelle ainsi que la bonne fréquentation des structures périscolaires expliquaient la hausse des recettes, en 2018, il est anticipé une diminution des subventions versées par la CAF notamment en raison du retour à la semaine de 4 jours. La CAF aidera moins la Ville du fait de la sortie de ce dispositif. Vu le retour progressif des communes sur le système commun, la CAF pourrait modifier ses dispositifs de financements.

La CAF est également un important financeur de la Commune par le biais du Contrat Enfance Jeunesse que la Ville va renouveler au cours de l'année sur la période 2018-2021. En 2017, la Ville a perçu une participation de la CAF au titre du CEJ 2016 d'un montant de 778 000 €.

- **Les autres subventions et participations**

Avec la disparition du dispositif des contrats d'avenir que la Ville a pu mettre en œuvre, le budget communal affiche une perte financière de 110 000 €. Cette recette est amenée à disparaître. Elle n'est valorisée qu'à hauteur de 20 000 € au BP 2018.

L'absence de scrutins électoraux en 2018 retire des dépenses de fonctionnement à la Commune mais également des dotations de fonctionnement pour l'organisation et la mise sous pli de la propagande électorale (-14 485 €).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes issues de ce chapitre sont évaluées à 256 073 €. Elles correspondent principalement aux revenus des immeubles municipaux (loyers versés par le CCAS pour la Résidence Jaurès, parking des Canadiens, logements du parc privé de la Commune,...). Les redevances d'occupation du domaine public versées par les exploitants des réseaux électriques et téléphoniques (58 500 €) ont été réimputées vers le chapitre 70 sur la nature 70323 – Redevance d'occupation du domaine public communal.

On peut citer notamment une nouvelle recette de 48 000 € au titre du versement par la Maison bleue pour les berceaux d'entreprises prévus dans le cadre du contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la Crèche des Petits Chéris.

Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)

Une recette supplémentaire a été intégrée sur ce compte pour un montant de 3 021.71 € sur demande du Trésor Public avec la dissolution de l'ACTEP, association à laquelle adhérait la Ville. Avec la mise en place de la Métropole du Grand Paris et des établissements publics territoriaux, cette association n'avait plus vocation à demeurer. Ainsi, la Ville reprend dans son budget primitif 2018 les excédents de fonctionnement constatés et lui revenant selon son poids démographique dans la structure.

SECTION D'INVESTISSEMENT

(équilibrée en dépenses et en recettes à 33 753 906,11 €)

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de cette section sont constituées par :

Les immobilisations incorporelles (Chapitre 20) – hors opérations

1 034 132.95 € de dépenses sont prévues sur ce chapitre, dont 344 932.95 € de restes à réaliser de l'année 2017. Ce chapitre couvre les frais d'études et de maîtrise d'œuvre ainsi que les dépenses de logiciels visant à équiper les services communaux d'outils modernes dans un objectif d'amélioration constante de la qualité du service rendu aux Joinvillais.

Le principal poste de dépense concerne les études nécessaires aux travaux de voirie pour 637 467.14 € dont notamment les programmes suivants : Quai de la Marne, Avenue du 11 Novembre 1918, Rue de Paris et Rue de Paris prolongée, Place Mozart ainsi que la poursuite des études sur la rénovation des berges de l'Île Fanac.

Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) :

En complément des investissements réalisés par la Commune, le budget prévoit le versement de 5 055 754,40 € de subventions d'investissement (dont 10 000 € de restes à réaliser de l'exercice 2017) destinées notamment au financement des dépenses suivantes :

- AP n°7 – Participations ZAC : Des équipements publics de la ZAC des Hauts de Joinville pour un montant global en 2018 de 5 004 754.40 €. Afin de terminer et assurer la livraison de l'équipement sportif et le parking de l'Îlot F, la Ville prévoit de verser des subventions à hauteur de 2 701 400 €. Dans le cadre de l'aménagement du Parvis de l'Hôtel de Ville, il est prévu de verser la totalité du programme soit 2 284 632 € ainsi que de solder la participation pour la rue Vel Durand (18 722.40 €).
- Le subventionnement de l'acquisition de vélos à assistance électriques par les particuliers Joinvillais pour 10 000 €.
- La poursuite du programme de subventionnement de la Résidence Abbaye des Bords de Marne pour 31 000 €.

Les immobilisations corporelles (Chapitre 21)

Cette année 8 228 048.85 € de dépenses sont prévues dans ce chapitre dont 1 773 349.85 € de restes à réaliser de l'année 2017.

Parmi les inscriptions nouvelles de cette année, sont notamment prévus :

- 3 726 600 € pour l'acquisition en Vente en Etat Futur Achèvement (VEFA) de l'école maternelle en cours de construction sur le site « Essilor » pour une livraison fin 2018 et une entrée prévisionnelle dans les lieux début 2019.
- 1 452 000 € pour l'acquisition d'une parcelle de terrain en vue d'assurer à terme l'extension du groupe scolaire Palissy.
- 885 000 € pour l'acquisition des locaux de l'ancienne Ecole Montessori qui accueilleront prochainement les services à la population dans le cadre du réaménagement de l'Hôtel de Ville puis une Maison des associations dans un second temps.
- 208 000 € de matériels informatiques, dont 12 000 € pour les écoles et 9 000 € pour le 25 Gallieni.
- 179 000 € pour l'acquisition de véhicules municipaux (dont 72 000 € pour deux véhicules électriques bénéficiant de 18 000 € de subventions) mais aussi un nouveau pick up électrique pour le service Cadre de vie et un plateau pour le service Espaces Verts. La Commune prévoit également de remettre en état la laveuse PL pour un coût estimatif de 17 000 €.
- 108 600 € prévus pour le renouvellement des équipements de restauration dans les groupes scolaires.
- 100 000 € budgétés dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde visant à lutter contre les inondations.
- 50 000 € pour l'acquisition de mobilier urbain.
- 6 402 € pour l'acquisition de gilets pare-balles et housses tactiques de protection pour les policiers municipaux.

Les immobilisations en cours (Chapitre 23) – hors opérations

9 703 094.99 € de dépenses sont prévues dans ce chapitre, dont 1 744 999.76 € de restes à réaliser pour l'année 2017.

Parmi les inscriptions nouvelles de cette année, sont notamment prévus :

- 5 593 000 € pour des travaux de réfection de la voirie.

Le programme majeur est la rénovation du Quai de la Marne pour une enveloppe 2018 établie à 2 300 000 €. S'ajoutent 300 000 € supplémentaires pour la rénovation de l'éclairage public.

La Commune réalisera également des travaux de réfection de la voirie dans la rue de Paris prolongée (1 400 000 €) ainsi que la rénovation de l'éclairage public pour 200 000 €. Sur les programmes d'investissement complémentaires, 279 000 € sont prévus pour la rénovation de la Place Mozart, 200 000 € pour la poursuite des raccordements fibres optiques, 110 000 € d'aménagements de voirie dans le cadre de Vigipirate....

- 1 574 166 € pour la préparation du terrain et la réalisation du jardin de l'Îlot D, au sein de la ZAC des Hauts de Joinville.
- 597 000 € de travaux de réhabilitation, modernisation, rénovation des sites municipaux dont une enveloppe de 100 000 € pour la future maison des associations, 210 700 € consacrés aux groupes scolaires, 50 000 € pour l'amélioration des locaux de la Police municipale, 25 000 € pour l'installation d'un pont élévateur à la Scène Prévert. Le reliquat concerne des menus travaux sur l'Ecole de Musique, l'Eglise Saint Charles...
- 164 529 € sont prévus pour la démolition du gymnase Pierre François en lien avec la réalisation du jardin de l'îlot D.
- Ce chapitre comprend aussi une multitude de dépenses d'investissements dans les écoles, les crèches, le stade qui permettent d'améliorer le quotidien des usagers et du personnel tout en maintenant un bon niveau de service de notre patrimoine.

Les opérations spécifiques :

En complément de cette présentation traditionnelle du budget, où les dépenses sont réparties par chapitres budgétaires, des programmes de travaux sont votées sous la forme d'opérations budgétaires et d'autorisations de programme. Conformément à la dernière délibération relative aux autorisations de programme et crédits de paiement, les crédits de paiement relatifs à ces opérations budgétaires sont prévus ainsi en 2018 :

- Opération n°160025 « Guichet unique de l'Hôtel de Ville » : Une 1ère enveloppe de 1 500 000 € fut votée au BP 2016. Ce qui permit de lancer les premières études. Comme il vous l'avait été précisé lors de la création de l'autorisation de programme lors du conseil municipal du 5 avril 2016, le projet en étant encore au stade des études, le périmètre de l'opération et son enveloppe budgétaire étaient encore susceptibles d'évoluer au cours de l'exercice. Le périmètre de l'opération a depuis ainsi été élargi au réaménagement de la bibliothèque et au niveau R-1, multipliant par deux la surface des locaux concernés. Au BP 2018, les crédits de paiement ouverts (3 699 169.17 €) permettront la réalisation des travaux de réaménagement des espaces du Guichet Unique en vue d'une ouverture en début d'année 2019.
- Opération n°160026 « Travaux Agenda Accessibilité Programmée ». Avec la création de cette opération, la Ville prend l'engagement ferme et durable de la mise en accessibilité de ces Etablissements recevant du public (ERP). La Ville continue son action en 2018 en consacrant à cet effort une enveloppe budgétaire de 245 340.22 € avec notamment des travaux à l'Hôtel de Ville, dans les écoles, les structures jeunesse « Le 25 » et le « Chalet », les locaux de la Police municipale, l'église Saint Charles,...
- Opération n°160027 « Stade JP Garchery – 1ère tranche ». En 2018, une enveloppe de 738 685.89 € a été budgétée sur cette opération en vue de finaliser l'important programme de rénovation des installations sportives, programme lancé et réalisé en grande partie sur 2017.

Le remboursement du capital de la dette (compte 16) :

Avec une inscription totale de 2 536 480.69 €, ce chapitre intègre des opérations de natures diverses :

- Afin de gérer de manière souple la dette, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à la mobilisation d'un emprunt à crédit renouvelable. Cet emprunt permet de faire des tirages et des remboursements tout le long de l'année. Afin d'utiliser le potentiel de ce produit, il est utile de prévoir en dépenses et en recettes les sommes maximums correspondant à l'utilisation de cet emprunt (1 233 604.45 €).
 - De manière plus classique et habituelle, des crédits sont à prévoir pour le remboursement contractuel de l'amortissement de la dette en capital des contrats d'emprunt souscrit par la Ville (961 876.24 €).
 - Dans le cadre de la gestion de son patrimoine privée (jardins familiaux, immeubles...), la Ville demande le versement d'une caution pour se garantir du risque de dégradation des biens ainsi confiés à des tiers (5 000 €), cautions qui font l'objet d'un remboursement à l'issue de la dite du bail.
- Sur l'exercice 2018, dans le cadre de la transaction en cours sur le terrain de l'Ecole du Centre, il est prévu également une caution de 336 000 € versée par l'acquéreur au titre de l'indemnité d'immobilisation qui fera l'objet d'un remboursement à la conclusion de la cession.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Ce chapitre financièrement neutre prévoit des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes équilibrées à 1 233 604.45 € au sein de la section d'investissement. Elles correspondent aux écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de cette section sont constituées par :

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10, hors compte 1068)

1 180 000 € de recettes issues du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) sont attendues sur ce chapitre, ainsi que 120 000 € provenant de la taxe d'aménagement.

Les excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)

Comme nous venons de le décider dans la délibération précédente sur l'affectation du résultat 2017, la recette de cette année sera de 5 622 922.51 €. A cette somme, nous ajoutons une recette complémentaire de 444.18 € issue de la dissolution de l'ACTEP l'an dernier avec l'instauration de l'EPT. Joinville le Pont étant commune adhérente, nous bénéficions d'un retour à hauteur de notre poids démographique dans cette ancienne structure.

Les subventions d'investissement (chapitre 13) hors opérations

1 632 764,54 € de recettes sont attendues sur ce chapitre, dont 1 470 079,54 € au titre des restes à percevoir de 2017. Ces subventions comprennent principalement les amendes de police, la participation d'Eiffage pour les abords Ilot E et le bonus écologique lié à l'achat de trois véhicules électriques (18 000 €). La Ville escompte des recettes en provenance de la CAF dans le cadre du programme d'aide à l'investissement pour le projet Egalité (13 000 €).

Les restes à percevoir sont importants et concernent tous les programmes engagés par le Commune dont 440 000 € de solde de subvention pour le Gymnase du Bataillon de Joinville, 286 456 € pour la rénovation du Stade JP Garchery, des subventions CAF pour l'ALSH Ecole Bords de Marne et 25 Gallieni pour 184 415 €.

Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024)

La vente de la parcelle sur laquelle est implantée l'école maternelle du Centre devrait permettre une recette de 6 720 000 €.

Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)

Les inscriptions sur ce chapitre sont de 11 637 449.65 €.

Pour 2018, à la vue des besoins et des contraintes pesant sur la Commune, il est prévu de réaliser une campagne d'emprunt à hauteur de 6 062 845.20 € pour financer notre programme d'investissement.

En complément, la Ville pourra compter à la fois sur la mobilisation du crédit revolving auprès de la Société Générale pour un montant de 1 233 605.45 € mais également sur 4 000 000,00 € de restes à percevoir liés à l'emprunt contracté en 2017 auprès du Crédit Agricole Ile de France, emprunt bancaire réalisable jusqu'à mi-octobre 2018

La Ville prévoit également la perception de cautions pour un volume financier de 341 000 € dont 336 000 € dans le cadre de la vente de la parcelle de l'école maternelle du Centre au titre de l'indemnité d'immobilisation. Comme toute caution, elle fera l'objet d'un remboursement à la réalisation de l'acte de vente (dépense prévue au chapitre 16 en dépenses d'investissement).

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001)

Avec la constatation des résultats anticipés de l'exercice 2017, la section d'investissement a affiché un excédent d'investissement de 56 189.97 €. Ce montant est repris dans la prévision budgétaire 2018 sur le compte 001. Ce solde d'exécution exceptionnellement positif s'explique par le décalage d'étapes dans certaines opérations d'investissement d'envergure et dont les calendriers de réalisations s'étalent sur plusieurs années.

Le virement depuis la section de fonctionnement (compte 021)

Cette année 3 879 010,81 € de recettes sont prévues sur ce chapitre. C'est le pendant budgétaire du chapitre 023.

La dotation aux amortissements (compte 040)

1 671 420,00 € de recettes sont inscrites sur ce chapitre. Il s'agit des dotations aux amortissements.

Opérations patrimoniales (chapitre 041)

Ce chapitre financièrement neutre prévoit des prévisions budgétaires en dépenses et en recettes au sein de la section d'investissement. Elles correspondent aux écritures nécessaires à la mobilisation de notre emprunt à crédit renouvelable évoqué ci-dessus au chapitre 16.

**

*

Principaux textes réglementaires	- nomenclature comptable M14 - articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Principaux documents de référence	- projet de budget primitif pour l'exercice 2018 avec reprise anticipé des résultats 2017 - Note de présentation annexée au BP 2018

A reçu un avis favorable en Commission Finances, Solidarité et Sécurité du 14/03/2018

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Olivier DOSNE (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Jacques GRESSIER (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal DURAND (liste "joinville avec vous"), Monsieur Rémi DECOUT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Areski OUDJEBOUR (liste "joinville avec vous"), Madame Virginie TOLLARD (liste "joinville avec vous"), Monsieur Francis SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Chantal ALLAIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Pierre MARCHADIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Michel DESTOUCHES (liste "joinville avec vous"), Madame Jeannine CHERY (liste "joinville avec vous"), Madame Jennie PETIT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Jean-Marie PLATET (liste "joinville avec vous"), Madame Liliane REUSCHLEIN (liste "joinville avec vous"), Monsieur Bouteïb KADDANI (liste "joinville avec vous"), Monsieur Alain BARUGEL (liste "joinville avec vous"), Madame Corinne FIORENTINO (liste "joinville avec vous"), Madame Catherine MEUNIER (liste "joinville avec vous"), Monsieur Gilles COLRAT (liste "joinville avec vous"), Monsieur Maxime OUANOUNOU (liste "joinville avec vous"), Monsieur Stephan SILVESTRE (liste "joinville avec vous"), Madame Hélène DECOTIGNIE (liste "joinville avec vous"), Madame Amélie SELLAM (liste "joinville avec vous"), Madame Christelle FORTIN (liste "joinville avec vous"), Madame Caroline RUIZ (liste "joinville avec vous"), Madame Isabelle SERIEIS (liste "joinville avec vous")
Contre	4	Monsieur Michel LAVAL (liste "unis pour joinville-le-pont"), Madame Chantal COLIN (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Bernard DUVERT (liste "vivre joinville ensemble"), Monsieur Olivier AUBRY (liste "vivre joinville ensemble")
Abstention	3	Madame Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Jean-François CLAIR (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont"), Monsieur Pascal DE CAZENOYE (Liste "Unis pour Joinville-le-Pont")

Article Unique : Adopte, par chapitre, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :

- en recettes : 69 584 259,55€
- en dépenses : 69 584 259,55 €

Dont :

- en section de fonctionnement : 35 830 353,44 €
- en section d'investissement : 33 753 906,11 €

Je soussigné, Jean-Jacques GRESSIER, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publié le : 9 AVR. 2018

Télétransmis transmis au contrôle de légalité le : 6 AVR. 2018 A Joinville-le-Pont le 13 AVR. 2018

